

Quatrième Partie DÉFIS TERRITORIAUX ET CRISES DES ÉTATS

LE « GRAND MAGHREB » RÉACTIVÉ. CRISE DES ÉTATS ET IDÉOLOGIE DE SUBSTITUTION

par

Jean-Claude SANTUCCI*

Cette contribution n'a pas pour objet de dresser un bilan quantitatif de l'ensemble des flux transmaghrébins et le confronter au discours unitaire, ni même d'évaluer l'apport des institutions communautaires dans la réalisation de l'idéal maghrébin. De nombreux auteurs ont déjà fourni à partir de ces approches d'importants et sérieux travaux sur l'expérience de coopération maghrébine, en soulignant notamment ses insuffisances économiques, ses limites institutionnelles, ses obstacles politiques et idéologiques (1). Notre propos vise plutôt, à partir du rapprochement qu'ont amorcé les États maghrébins autour des années 1980-81, à analyser les formes et le contenu de cette relance unitaire, et à tenter d'en éclairer les raisons, le sens et la portée, en privilégiant l'orientation de la problématique générale, centrée sur le rapport politique à l'espace. En d'autres termes, sans exclure les facteurs stratégiques ou tactiques, essayer de montrer la part fonctionnelle que représente cet « investissement » sur des bases pluri-étatiques d'un espace à vocation trans-nationale par rapport à la vision et au contrôle de l'espace territorial propre à chaque État; et la part idéologique que recouvre cette référence à l'unité maghrébine, eu égard à la situation de crise qui affecte les différents États dans leurs relations réciproques et que vit chaque État dans ses rapports avec sa propre société.

* C.R.E.S.M.

(1) Pour les aspects institutionnels et politiques de l'unité maghrébine voir CRESM, 1972; CERES, 1983. Pour les aspects juridiques voir SLIM (H.), 1979; Séminaire des experts maghrébins, 1971. Pour les aspects économiques voir RABBAH (M.), 1979 et LAAZAMI (Choujaa Moustapha), 1981.

I. — PORTÉE ET LIMITES DE LA NOUVELLE DYNAMIQUE UNITAIRE

Après une longue période de dissensions politiques, de conflits frontaliers et de ruptures diplomatiques qui avaient embrumé la vision commune d'un avenir solidaire, et même bloqué, surtout depuis 1975, toute avancée du processus communautaire de coopération (2), une nouvelle dynamique unitaire semble traverser l'espace maghrébin, à compter des années 1980-81. On peut en percevoir les signes à la fois dans l'ordre politico-économique de la diplomatie inter-maghrébine, dans le champ thématique du discours officiel, et à travers le volontarisme politique d'une certaine intelligentsia maghrébine, soucieuse de réviser ses rapports avec l'État.

Pour illustrer la matérialisation de ces nouvelles convergences, de nombreux faits et indices peuvent être repérés dans le champ différencié des relations inter-étatiques, jalonné de visites officielles, de communiqués communs, d'accords et de traités bilatéraux.

Tout d'abord, la normalisation des relations algéro-marocaines consacrée par la rencontre au sommet Hassan II — Chadli Bendjedid de février 1983. Ces retrouvailles portent la marque de l'évolution profonde du contexte politique liée à la consolidation progressive du pouvoir de Bendjedid et de ses options modérées ainsi qu'à la maîtrise de la situation militaire par le Maroc et à son acceptation à Nairobi d'un « referendum contrôlé » au Sahara. Fruit d'une appréciation plus réaliste des enjeux nationaux (D. Junqua, 1981), et porteur d'une certaine dynamique de paix, ce rapprochement a symbolisé en quelque sorte une rupture avec la division inexorable du Maghreb à laquelle le conflit saharien le vouait jusqu'ici. En réhabilitant le Maghreb comme cadre propice à l'évolution de ce conflit, sans pour autant en garantir une issue positive, cette normalisation algéro-marocaine a fait figure de catalyseur dans le renforcement de certaines alliances bilatérales et dans le développement de courants d'échanges et de coopération que la tension entre les deux pays avait contribué jusqu'ici à remodeler et parfois même à tarir entre certains États (3).

Ainsi en sera-t-il des relations de coopération entre l'Algérie et la Tunisie qui iront en se resserrant de plus en plus pour tendre à revêtir un caractère exemplaire voire intégrateur dans le processus d'édification maghrébine. En effet, amorcé à la fin 1979 après le départ d'Hédi Nouira, le rapprochement algéro-tunisien a débouché dans un premier temps, après la visite réciproque des premiers ministres algérien et tunisien en février et septembre 1981, sur la signature de trois importantes conventions portant sur la création d'une banque mixte, d'une agence pour la jeunesse et de deux instituts de formations de cadres

(2) Sur toute cette période voir notamment les chroniques diplomatiques de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord 1962-1980*, Paris, CNRS; KASBAOUI (N.), 1979; BENNOUNA (M.) 1974; BARBIER (M.) 1982.

(3) Cf. « Demain le Maghreb », *Révolution africaine* (1006), 1983 : 6-23; BOUTALEB (G.), SAYOUD (A.) 1983.

supérieurs (4). Après une période de refroidissement due à la nouvelle pénétration américaine au Maroc et en Tunisie, et sous la pression d'une conjoncture économique de plus en plus difficile, les deux gouvernements vont décider de renforcer leur coopération dans la perspective d'une plus grande complémentarité économique et d'un élargissement aux autres partenaires du Maghreb. Un traité d'amitié, de fraternité et de concorde sur 20 ans est signé en mars 1983, qui prévoit la mise en place de commissions mixtes et définit des projets communs localisés notamment dans les zones frontalières et destinés à revitaliser le tissu industriel et le secteur de l'emploi dans les deux pays (5). Des mesures sont arrêtées en mars 1984 dans le domaine des communications et des télécommunications pour faciliter la circulation des personnes et des biens et pour assurer de meilleures conditions de transit. Lors de sa dernière réunion à Alger, la grande commission mixte algéro-tunisienne a renforcé le cadre juridique et institutionnel de la coopération bilatérale, en établissant un traité consulaire, un accord de coopération industrielle, des protocoles de coopération entre les Banques d'Etat et les Trésors des deux pays, et en créant cinq sous-commissions chargées du suivi des projets de développement (6).

Dans une moindre mesure, la coopération tuniso-marocaine a connu un nouvel essor depuis 1981, grâce aux initiatives et aux efforts déployés par les deux gouvernements pour développer les échanges commerciaux et industriels. Parallèlement à la signature d'une convention commerciale et tarifaire préférentielle, les premiers ministres des deux pays ont décidé lors de leurs entretiens à Tunis en décembre 1980 d'ouvrir une représentation commerciale de la Tunisie à Casablanca et une ligne maritime tuniso-marocaine qui desservirait régulièrement le Moyen-Orient et la côte ouest-africaine. En mars 1981, à la suite de la visite au Maroc d'une importante délégation tunisienne d'hommes d'affaires, un certain nombre d'accords bilatéraux ont été conclus dans les secteurs des textiles, de la mécanique, de l'agriculture et de l'électricité.

La mise sur pied d'un consortium tuniso-marocain a été projetée pour financer la réalisation des projets communs, et le réaménagement de la convention régissant les rapports entre les trésors tunisien et marocain a été envisagé; en marge de ces réunions officielles, d'autres projets ont été mis au point, notamment la création d'une chaîne hôtelière commune, et de sociétés mixtes chargées de réaliser des unités industrielles pour des produits dont l'importation est commune aux deux pays (pièces en fonte et acier pour le raccordement des canalisations par exemple...). Pour intensifier le courant d'échanges entre les deux pays, l'ouverture réciproque d'un contingent annuel touchant des produits industriels a été signée à Rabat en octobre 1981 à hauteur

(4) Cf. « Les relations algéro-tunisiennes », *Bulletin économique de la Chambre de Commerce du Sud de la Tunisie* (2), 1981 : 1-3. « M'Mzali à Alger : signature de trois importantes conventions », *Conjoncture. Etudes et informations économiques de Tunisie* (61), octobre 1981 : 36-37; M'BAREK (Slaheddine), 1982.

(5) Pour le texte du Traité suivi du communiqué commun algéro-tunisien (20 mars 1983) voir *Etudes internationales* (6), 1983 : 97-101. Pour le détail des projets économiques voir *Révolution africaine*, décembre 1983-janvier 1984, et GHARBI (Samir), 1984, qui fait le point à propos du lancement d'un projet commun de cimenterie sur la coopération industrielle entre les deux pays.

(6) Cf. *L'Action* (Tunis), 26/4/84.

de 5 millions de dinars tunisiens à l'importation à partir du Maroc et de 50 millions de DH marocains à l'importation à partir de la Tunisie. En juin 1982, à l'occasion d'un séminaire sur les échanges commerciaux tuniso-marocains organisé à Tunis par le Centre de promotion des exportations, les délégations pouvaient déjà se prévaloir de certaines réalisations, pour sensibiliser les opérateurs des 2 pays aux nouvelles possibilités que représentent leurs marchés nationaux et l'exploitation des pleines capacités de leurs usines respectives : en effet le premier projet tuniso-marocain « Maghreb Machines à Bois » venait d'être créé, grâce au concours financier de la BDET et de l'ODI, tandis que d'autres comme la création d'unités de production de popeline, d'une usine de production de moteurs et de fraiseuses pour les marchés des 2 pays en étaient à un stade très avancé (7).

Entre la Tunisie et la Libye, la coopération bilatérale avait peu progressé alors que les deux États disposaient d'un cadre conventionnel et institutionnel très diversifié. Plongée dans une certaine léthargie sous l'effet d'une conjoncture diplomatique des plus instables, la coopération ne fut relancée qu'en 1981, à l'occasion des visites réciproques des responsables nationaux de l'Économie (8). Un nouveau protocole d'accord commercial est signé, qui prévoit une extension de la franchise douanière et l'octroi d'une préférence particulière aux produits industriels originaires des deux pays; une commission mixte sectorielle du commerce est instituée afin d'évaluer périodiquement la situation des échanges et de lever les difficultés qui pourraient surgir : un programme de coopération touristique entre les deux pays (participation libyenne au capital de la société Dar Jerba pour 46,6 % et formation du personnel libyen dans les écoles hôtelières de Tunisie) est mis au point, en vue de renforcer l'association de la Tunisie aux projets libyens d'investissement et de formation dans ce domaine, notamment par l'aide à la création d'une école hôtelière et la mise à la disposition d'agents et de cadres spécialisés pour assurer la gestion des établissements touristiques. Des groupes de travail mixtes ont été constitués pour évaluer et déterminer les possibilités de coopération dans le secteur industriel, et quelques projets mis à l'étude pour satisfaire aux besoins mutuels en produits énergétiques et pour développer les liaisons routières et ferroviaires entre les deux pays. Lors de ses réunions à Tunis et à Tripoli en décembre 1983, la commission mixte après avoir dressé un constat positif, sur la mise en œuvre de ces décisions conjointes, a orienté ses travaux sur l'intensification des échanges commerciaux et le renforcement de la coopération dans le domaine de la main-d'œuvre.

Entre le Maroc et la Libye, la volonté de rapprochement s'est traduite, après le rétablissement spectaculaire de leurs relations diplomatiques en juillet 1981, par une série d'accords de coopération dans les domaines du commerce, de la culture et de la main-d'œuvre. Durant l'année 1983, deux liaisons aériennes

(7) Sur la coopération bilatérale maroco-tunisienne, voir A.Z. « La coopération industrielle et commerciale tuniso-marocaine ». *Conjoncture. Etudes et informations économiques de Tunisie* (62), novembre 1981 : 16-19. EL JEMNI (N.) 1981. « Maroc-Tunisie », *Bulletin économique de la Chambre de Commerce Sud-tunisien* (1), 1981 : 1-3. BERGAOU, 1982.

(8) A.Z. « Tunisie-Libye : vers une relance de la coopération économique », *Conjoncture Etudes et informations économiques de Tunisie* (61), octobre 1981 : 30-40.

directes ont été mises en service entre les deux pays, et le Maroc s'est engagé à importer du pétrole libyen ainsi qu'à envoyer un contingent d'ouvriers spécialisés dans les programmes d'équipement et de construction auxquels il était associé. En 1984, les compagnies Royal Air Maroc et Libyan Arab Airlines ont signé un protocole d'accord de coopération dans les domaines d'équipement et de formation de personnel aéronautique (9).

En décembre 1983, derniers éléments de ce réseau interétatique de coopération maghrébine, la conclusion de la convention de bornage de la frontière algéro-mauritanienne, et la signature du protocole d'adhésion de la Mauritanie au traité d'amitié algéro-tunisien.

D'autres signes sont intervenus, à un niveau moins institutionnel et comme pour conforter cette dynamique unitaire impulsée principalement par l'initiative des gouvernements et agencée par un réseau d'accords bilatéraux articulé autour du nouvel axe Alger-Tunis. Ainsi, a-t-on pu recenser successivement à Tunis en janvier 1982 le premier salon de la sous-traitance maghrébine suivi en mars des premières journées pharmaceutiques du Maghreb, et en 1983 toujours à Tunis, un Séminaire sur l'interconnexion des réseaux électriques du Maghreb arabe, ainsi qu'une Conférence maghrébine sur la communication et le développement (10).

De même a-t-on pu repérer dans le discours politique de ces dernières années, une fréquence soutenue de la thématique unitaire, sans pour autant que la référence constante des gouvernants au projet maghrébin corresponde à une conception commune de leur coexistence pacifique ou à une vision entièrement partagée de leur avenir commun. Au-delà de l'attachement unanimement proclamé à un idéal fraternel, des arrières pensées de suprématie politique liées à des vocations idéologiques inassouvies imprègnent encore le discours officiel algérien et libyen. Mais elles ne semblent pas faire obstacle à l'expression prédominante d'un certain volontarisme des États visant à privilégier les facteurs de concorde et d'homogénéité et à mettre l'accent sur la nécessité d'une complémentarité économique, par delà les divergences conjoncturelles ou les intérêts nationaux immédiats (11).

Cette réhabilitation des convergences et des solidarités horizontales a également touché l'opinion publique maghrébine qui a vécu avec une certaine ferveur la réconciliation algéro-marocaine et fondé de solides espoirs dans les perspectives d'extension du traité de fraternité algéro-tunisien, ainsi que dans la signification symbolique de la commémoration du 25^e anniversaire de la Conférence de Tanger (12).

(9) Sur ces points voir *Grand Maghreb* (24-25) p. 22; (26) p. 16; (27) p. 17-18; (35) p. 18.

(10) Sur les développements récents des relations intermaghrébines, voir les rubriques mensuelles « Relations économiques internationales » et « Politique étrangère » de la revue *Grand Maghreb*, CIGMA, Grenoble, années 1981-1984.

(11) La presse (de langue française et arabe) y a fait largement écho surtout en Algérie et en Tunisie, et dans une moindre mesure au Maroc, notamment à l'occasion de la rencontre Hassan II-Bendjedid, lors de la signature du traité algéro-tunisien, et des visites officielles suivies de la conclusion d'accords de coopération. On en trouvera un échantillon significatif dans le recueil de textes publié par M. Mohamed MZALI, 1983.

(12) Voir la presse maghrébine du 27 au 30/4/83 (*Le Matin du Sahara, Révolution africaine et L'Action*).

Certains intellectuels du Maghreb, loin de rester à l'écart de ce volontarisme idéologique et politique, ont tenté de sensibiliser les opinions publiques des différents États et de créer un courant favorable à une mobilisation populaire sans laquelle l'unité maghrébine ne leur paraît pas avoir d'existence ni de sens.

Lors du colloque organisé à Tunis du 30 septembre au 2 octobre 1981 sur les « Perspectives maghrébines », une cinquantaine d'intellectuels engagés, réunis à l'initiative de l'Association tunisienne « Rencontres maghrébines », ont mis l'accent sur la nécessité pour les États de fonder leur concertation sur le respect de l'égalité et de la diversité des partenaires, et sur l'attachement aux pratiques démocratiques et aux idéaux progressistes. Les arguments ne manquent pas certes pour justifier de l'intérêt à mettre en commun des potentialités non négligeables, dans un monde où les entités étatiques tendent à organiser et à promouvoir leur action économique dans de vastes ensembles. Mais toute construction d'un projet communautaire ne leur paraît viable et possible que si l'on y associe les populations, en faisant du Maghreb un espace de libre circulation des hommes, un lieu d'échanges d'idées et de promotion d'un patrimoine culturel. En incitant à une réflexion et à une pratique plus collectives, en prônant une démarche plus ancrée dans le tissu socio-culturel, et assortie d'un contenu plus militant, ce mouvement entendait susciter la création d'associations homologues appelées à prendre en charge cette sensibilisation et à coordonner cette mobilisation populaire (13).

L'appel a été peu suivi dans l'immédiat, puisqu'une seule association s'est constituée, dans la foulée du Colloque, à Tripoli, et qu'aucune autre n'a vu le jour à Alger, Rabat ou Nouakchott. Il semble cependant avoir eu quelque écho, puisque trois journaux de la presse maghrébine ont publié de manière concomitante, au printemps 1983, à l'apogée de la réconciliation intermaghrébine, un appel analogue signé par le Président de l'Association tunisienne M. Charfi (14).

En dépit d'un climat renouvelé de détente et malgré de nombreux signes de rapprochement, concrétisés par des traités d'alliance et des accords de coopération bilatéraux, on se doit d'éviter tout optimisme excessif sur la poursuite du processus d'édification maghrébine (15). Sans doute cette relance unitaire est-elle marquée de la part des États par une volonté communautaire certaine, assortie d'une démarche réaliste, progressive et pragmatique qui tranche avec le fétichisme du mythe intégrateur des institutions supranationales ou du cadre juridique multilatéral. Les États veulent tirer sur ce plan-là les leçons de l'expérience antérieure (16), en se démarquant du réflexe de « pacto-

(13) Cf. le texte des résolutions in *Revue algérienne des sciences juridiques politiques et économiques*, XIX (2), 1982 : 339-345.

(14) Voir le texte de l'appel (publié également dans *Algérie-Actualités et l'Avenir* (Tunis)) in *Lamaliif* (145), avril-mai 1983.

(15) Cf. la mise en garde du délégué tunisien du Comité permanent consultatif maghrébin, M.A. FILALI, 1983.

(16) Sur les problèmes institutionnels et les obstacles politiques liés à l'expérience de coopération maghrébine 1964-1971, voir J.C. SANTUCCI, 1972.

manie » et en évitant de retomber dans les excès stériles du prurit idéologique de l'unité. Malgré les acquis et les avantages prévisibles de cette nouvelle démarche, d'inspiration bourguibiste, le renouveau maghrébin repose sur un équilibre géo-politique encore fragile et sur des alliances inter-étatiques trop aléatoires pour générer une dynamique durable d'intégration (M. Filali, 1983; P. Balta, 1984). En effet, au printemps 1984, de sérieux accrochages militaires ont eu lieu entre forces algériennes et marocaines ainsi que des incidents frontaliers tuniso-libyens qui ont provoqué le rappel des ambassadeurs des deux pays (17). Ce regain de tension illustre bien la précarité de la normalisation des relations entre les États de la région et confirme l'irréductibilité patente des positions algérienne et marocaine sur la question saharienne, que le compromis de Nairobi paraissait avoir effacée.

L'État marocain paraît d'autant moins prêt à renoncer à ses « droits historiques » que la société refuse tout « compromis historique », pas plus que l'Algérie modérée du Président Chadli ne semble décidée à abandonner son attachement aux principes de la décolonisation et de l'intangibilité des frontières coloniales (18). Les relations entre l'Algérie et la Libye connaissent également un certain malaise, fondé sur la persistance d'un contentieux territorial et de divergences idéologiques sur la conception unitaire du Grand Maghreb. Alors qu'elle l'a fait avec la plupart de ses États voisins, l'Algérie n'a toujours pas signé avec la Libye d'accord sur le tracé des frontières héritées de la géographie d'occupation (19); elle ne semble pas davantage disposée à partager la vision maghrébine chère au colonel Qaddafi, d'un « empire sans limites reconnues » fondé suivant le modèle de sa propre révolution sur l'adhésion commune aux valeurs religieuses, culturelles, morales et sociales de l'Islam, et sur la rupture avec l'héritage occidental. Plus récemment encore, notamment depuis le surprenant rapprochement maroco-libyen de l'été 1984, la normalisation de l'espace politique maghrébin paraît sérieusement compromise, et la stratégie d'union engagée autour de l'axe porteur Alger-Tunis-Nouakchott se voit menacée par la « contre-stratégie » symbolisée implicitement par le Traité d'Oujda (20), en redevenant un élément déterminant dans cette nouvelle bi-polarisation géopolitique du Maghreb, la question saharienne tend à figer la dynamique maghrébine dans une ligne de clivage qui rend encore plus incertain tout espoir

(17) Cf. « Questions militaires et conflits » et « Politique étrangère », in *Grand Maghreb* (32), juillet 1984 : 18-19. JIBRIL (M.), 1984.

(18) Cf. Résolution du Comité central du FLN du 23/5/84. Extraits in *Grand Maghreb* (32), juillet 1984 : 17.

(19) Le colonel Qaddafi invoque les accords Laval-Mussolini qui n'ont jamais été ratifiés pour « annexer » la bande d'Aozou, appartenant au Tchad, mais refuse de reconnaître le traité frontalier franco-libyen déposé à l'ONU sous prétexte qu'il a été conclu entre le colonisateur, au nom de l'Algérie, et une monarchie déchu.

(20) Ce rapprochement, pour le moins inattendu, eu égard à la dureté et à la tension encore récentes de leurs relations, pourrait correspondre au soutien réciproque des deux régimes dans leur lutte respective contre des oppositions nationales de plus en plus menaçantes; le Maroc aurait aidé à éliminer certains éléments libyens parmi les Frères Musulmans hostiles au colonel Qaddafi, en échange du lâchage du Polisario par la Libye.

de règlement, et du même coup toute perspective de réconciliation inter-étatique (21).

Par ailleurs, les États ne peuvent s'engager aisément à transgresser le sentiment national alors que le souvenir des luttes de libération habite encore la mémoire collective de chaque société, ni à sacrifier cet intérêt national qui a si fortement contribué à légitimer les options politiques plus qu'économiques de leur « développement ». Ils ne peuvent pas davantage prétendre contourner les obstacles que ces mêmes choix ont posés sur la voie d'un ensemble économique régional, solidaire et concerté; héritiers fidèles ou simplement tributaires de certains flux économiques imposés par l'administration coloniale, ils subissent encore largement les effets pervers de la polarisation des échanges maghrébins par l'économie « métropolitaine » et de leur inscription dans la zone monétaire dominante.

Tout au plus, cette réactivation de la coopération bilatérale aux plans économique et commercial, traduit-elle une prise de conscience plus convergente des États vis-à-vis de la très lourde dépendance de leurs économies à l'égard de la CEE et particulièrement de la France; en même temps qu'un effort plus résolu des États maghrébins pour coordonner les adaptations nécessaires, et faire taire leurs égoïsmes nationaux, devant les menaces que font peser sur leurs économies les perspectives d'élargissement de la CEE, à un moment précisément où ils connaissent une situation économique et sociale des plus difficiles qui met en relief les impasses sinon les échecs de leurs stratégies respectives de développement. En ce sens, le Maghreb peut apparaître comme une réponse économique à l'évolution de la CEE en même temps qu'une réponse idéologique à la crise de l'État qui affecte plus ou moins le système politique de chacun des pays maghrébins.

II. — LE MAGHREB, RÉPONSE ÉCONOMIQUE À L'ÉVOLUTION DE LA CEE

Les économies maghrébines déjà marquées par une très forte dépendance par rapport à la CEE (22), auront à pâtir à la fois de la concurrence des produits agricoles de l'Espagne et du Portugal, candidats à l'association (23), et de la tendance de plus en plus protectionniste d'une Europe, décidée à maximiser sa présence et à défendre ses intérêts au détriment des intérêts nationaux des pays maghrébins. A tour de rôle les trois États du Maghreb ont tenu à exprimer leurs craintes à maintes reprises et en haut lieu, sur les graves conséquences qui

(21) Les dirigeants tunisiens et mauritaniens semblent en effet s'aligner sur la position algérienne soulignant que l'édification du Maghreb ne peut se faire aux dépens du peuple sahraoui.

(22) La part du commerce maghrébin sur la CEE atteint 70 % du total des échanges alors que la part du Maghreb dans les échanges totaux de la Communauté ne dépasse pas 3 %...

(23) La Tunisie se plaignait déjà de ne plus écouler de façon rentable son huile d'olive et son vin dont les ventes ont chuté de près de 80 %.

découleraient de la dégradation prévisible de leurs relations commerciales (24). Et dans le même temps, du fait de l'ampleur de l'enjeu économique et politique qui lie le sort des deux ensembles, ils ont reconnu la nécessité d'une plus grande concertation sur leurs politiques économiques pour avoir la maîtrise de leurs propres capacités de production et la possibilité de les orienter vers des secteurs névralgiques comme l'auto-suffisance alimentaire. Il ne fait donc pas de doute que ce nouveau défi posé par l'élargissement de la CEE ait pu pousser les Etats maghrébins à réévaluer leurs potentialités économiques et à réenvisager une meilleure exploitation de leurs complémentarités. De même, au vu des risques prévisibles de cet élargissement et des maigres résultats obtenus par les accords de 1976, certains Etats comme la Tunisie ont-ils tenu à faire prévaloir une approche globale et régionale dans la redéfinition de leurs accords de coopération avec la CEE à la démarche sectorielle et solitaire par pays.

Il est encore trop tôt pour apprécier la portée de cette horizontalité des échanges, au demeurant modeste dans la réalité, à l'égard de la dépendance « européenne » des économies maghrébines. Se veut-elle l'amorce d'une remise en cause commune de l'extraversion des économies ou ne fait-elle que favoriser leur réinsertion progressive dans la stratégie du « redéploiement » de la dépendance comme pourrait le laisser penser l'évolution récente et parallèle de leurs politiques économiques dans le sens d'un plus grand libéralisme et d'une réhabilitation des lois du marché ? Il semble bien d'après le discours officiel maghrébin, que cette construction d'un ensemble régional soit perçue comme le complément naturel et nécessaire du réajustement européen, et comme le vecteur politique et économique d'une solidarité d'intérêt entre le Nord et le Sud de la Méditerranée (25). Il faut sans doute y voir là, pour des Etats dont les économies continuent de subir plus ou moins fortement les effets cumulatifs de la crise mondiale du capitalisme, une confiance renouvelée dans la relance du dialogue Nord-Sud, après avoir longtemps et vainement espéré dans les capacités de résistance des rassemblements géo-politiques plus larges (Tiers Monde, Non-alignés, Sommets arabes et africains) comme dans les retombées positives de mouvements alternatifs ou novateurs de solidarité internationale tels que le NOEI, la coopération Sud-Sud...

(24) Les premières craintes étaient perceptibles en 1979 lors du Colloque sur la coopération CEE-Maghreb 1981. Voir aussi les réactions plus récentes de la Tunisie et du Maroc lors de la visite à Tunis et à Rabat en avril 1984 de M. R. DUMAS, ministre français des Affaires européennes, ainsi que les inquiétudes exprimées par la Tunisie dans un Mémoire présenté en juin 1984 à la CEE. Cf. *Grand Maghreb* (30), (31-32), avril-mai-juin 1984.

(25) Lors de ses entretiens à Paris, M.A. Brahimi, ministre algérien du Plan, a souligné les aspects positifs de la coopération maghrébine pour les économies qui financent les nouveaux projets et les avantages qu'aurait cet espace économique inter-régional pour le développement d'un type de coopération nouveau et original entre le Maghreb et la CEE. Cf. *Grand Maghreb* (22), juin 1983 : 21.

III. — LE MAGHREB, RÉPONSE IDÉOLOGIQUE À LA CRISE DE L'ÉTAT

Pendant deux décennies environ, les trois nouveaux Etats ont connu une certaine croissance économique fondée essentiellement, pour l'Algérie sur la maximisation de ses ressources pétrolières, et pour la Tunisie et le Maroc, sur la valorisation des phosphates et la promotion des exportations. A la faveur d'un contexte de croissance mondiale, les trois Etats ont même pu entretenir un certain mieux-être social, ou du moins faire assumer à leur population sans grand dommage le coût des inégalités sociales, des déséquilibres régionaux et des dépérissements sectoriels induits par leurs stratégies économiques respectives (26). Cependant, autour des années 1980, sous la double pression de facteurs externes (crise des économies capitalistes, chutes des cours des phosphates, hausse du dollar, inflation mondiale) et de facteurs internes (forte poussée des demandes liées à l'expansion démographique, poids financier de la guerre du Sahara, sécheresse tenace et exceptionnelle) les trois Etats vont se révéler à des degrés divers impuissants à corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres qui affectent de plus en plus l'évolution de leur économie. Ainsi dans le cas marocain le plan de stabilisation 1978-80 s'est soldé par un accroissement de l'endettement qui en trois ans est passé de 3,9 à 7,1 milliards de dirhams, essentiellement pour couvrir une aggravation préoccupante des charges d'entretien du pays, et non pour alimenter un développement accru.

Les premiers bilans du plan de relance 1981-85 ont également fait réapparaître des déséquilibres records, en matière de déficit budgétaire, des chutes sensibles d'indices de la production et des reculs assez critiques en matière d'investissement public ou de PIB qui pour la première fois depuis 1966 a enregistré un pourcentage négatif. Le besoin de financement extérieur du pays atteignait à la fin 1981 la somme de 14,2 milliards de DH sous les effets cumulés de la sécheresse, de la hausse du dollar et de la baisse des recettes minières et phosphatières. Pour réduire un endettement croissant, estimé à la fin 1983 à 13 milliards de dollars (dette militaire incluse) le FMI a dû à deux reprises suspendre son accord à une révision en baisse des objectifs de croissance et à une gestion financière plus rigoureuse, axée sur la réduction du déficit budgétaire et une plus grande maîtrise de l'inflation. Le remboursement de la dette et les intérêts représentaient en 1982 36 % du total des exportations marocaines, soit 1,4 milliard de dollars (27).

Quant à la Tunisie, épargnée par le poids financier de la guerre du Sahara et qui avait connu un déficit et un endettement raisonnable entre 1976 et 1981, sa situation s'est dégradée à partir de 1982. Le déclin de ses rentrées de devises l'a obligée cette année-là à consacrer 17 % du produit de ses exportations au

(26) Cf. les Plans successifs des Etats maghrébins et les chroniques économiques de l'AAN (1962-1978) pour prendre la mesure de cette croissance à travers les indicateurs économiques généraux.

(27) Sur tous ces points de crise, voir J.C. SANTUCCI, *Chronique politique Maroc, AAN, 1980, 1981, 1982*. L. JAIDI, *idem*.

remboursement de ses emprunts, contre 13 % en 1981, et sa dette s'élevait à la fin 82 à 47 % du Produit national brut (3 768 millions de dollars) (I. Ben Dhiaf, 1982).

Malgré la démarche ambitieuse et volontariste de leurs derniers plans (P.R. Baduel, 1983; J.C. Santucci, 1983), ni le Maroc ni la Tunisie n'ont réussi à vaincre les lourdes contraintes financières qui conditionnaient le succès d'une certaine relance. Les prêts successifs du FMI ont permis de réduire légèrement le déficit des balances de paiements, mais n'ont pas suffi à juguler la crise de devises consécutive à la hausse cumulée des importations énergétiques et alimentaires, et entretenue par le tassement des transferts des travailleurs émigrés et par la chute des exportations.

L'Algérie a également connu une évolution parallèle en matière d'endettement, alors que ses ressources économiques, notamment en hydrocarbures, lui promettaient une plus grande aisance financière; à la fin 1982, sa dette extérieure s'élevait à plus de 16 milliards de dollars, soit 40,2 % du Produit national brut, et le service de la dette à plus de 4 milliards de dollars, soit 9,4 % du PNB (F. Burgat, H. Michel, 1984). C'est autour des années 1980 que les autorités ont amorcé une révision profonde de la politique économique, impliquant une remise en cause du secteur public et une réhabilitation active du secteur privé. La stratégie d'industrialisation, conçue comme le refuge de toutes les espérances de transformation, laissait apparaître ses contraintes et ses limites, en même temps que l'interventionnisme prédominant de l'Etat conduisait en matière agricole à la quasi-stagnation de la production globale et à l'accroissement massif des importations, la couverture des besoins alimentaires par la production nationale ayant chuté de 70 % en 1969 à 30 % en 1980 (F. Burgat, 1983). Même la Libye qui a une dette extérieure encore négligeable (844 millions de dollars à la fin 1982), connaît depuis 1980-81 des difficultés de trésorerie qui ont amené les autorités à réduire fortement les importations. Le pactole pétrolier (11 à 12 milliards de dollars par an) a diminué de moitié depuis 1980 et se trouve en outre amputé par d'importantes dépenses militaires liées aux engagements libyens en Afrique.

Cette situation de crise économique, qu'évoque la froide vérité de ces quelques chiffres officiels, et qui transparait de l'amer constat des rapports ou des commentaires les plus avertis (28), est allée dans certains cas jusqu'à mettre en péril les équilibres sociaux que les Etats s'étaient efforcés de préserver par des processus de régulation économique et au prix d'un système combinatoire de transferts sociaux, d'allocations de ressources politiques ou de mobilisation idéologique. Ainsi en Tunisie, comme l'ont montré de récentes et judicieuses analyses (29), l'économie subit depuis 1980 une crise de régulation du fait que l'Etat se révèle incapable de remplir sa fonction d'accumulation tout en maintenant la cohésion sociale. Dans les années 1960, l'Etat avait su maintenir

(28) Notamment les rapports de la Banque Mondiale, et du FMI, mais y compris les rapports d'exécution des Plans nationaux de développement, et certaines études des Instituts nationaux de statistiques.

(29) Voir les développements consacrés à la politique économique de l'Etat *in* M. CAMAU, 1984... Voir aussi H. DIMASSI, 1984.

ces équilibres par différentes actions sur les prix en vue de minimiser le coût salarial, et dans les années 1970 à l'aide d'un budget régulièrement et largement alimenté par la rente pétrolière. Depuis 1980, non seulement la classe ouvrière ne paraît plus disposée à supporter le coût de régulation du processus d'accumulation, mais encore moins tous les pauvres, les frustrés et les déshérités de la croissance, qui tendent de plus en plus à manifester leur indignation contre un Etat qu'ils refusent. Avec leur dimension régionaliste et avec leur connotation islamiste, les événements de Gafsa en 1980 comme les manifestations lycéennes de 1981 représentent en quelque sorte les prémises de cette protestation sociale anti-étatique qui s'est traduite dans toute son ampleur et sa violence lors des tragiques émeutes de la « révolte du pain » en janvier 1984 (P. Balta, 1984).

Au Maroc également, en dépit d'un consensus national et d'une très large mobilisation autour de la récupération du Sahara, l'Etat n'a pu exploiter indéfiniment le thème de l'unité nationale pour justifier, au nom d'une certaine paix sociale, une politique de rigueur économique et financière qui pénalise essentiellement des couches populaires. La thérapeutique de pause initiée par le plan de stabilisation 1978-1980 fut une première fois récusée au printemps 1979 par une vague de grèves touchant de nombreux secteurs professionnels (J.C. Santucci, 1981). Deux ans plus tard, en juin 1981, à l'occasion d'une hausse de prix des principales denrées alimentaires, la condamnation de l'Etat s'est exprimée à travers une soudaine et violente flambée sociale qui symbolise, notamment à Casablanca, comme en 1965, un point de rupture du pacte communautaire plutôt qu'un lieu de condensation d'une protestation programmée et circonscrite. En débordant ses représentants institutionnels et en préférant l'affrontement direct dans la rue, la foule des déshérités, des sans-métiers et des jeunes voulait signifier que seule la violence lui paraissait constituer une réponse à la société comme à l'Etat pour exprimer à l'une son désarroi et à l'autre son désaveu. Casablanca apparaît plus que jamais à travers ou à cause de son hyper-urbanisation comme un microcosme de toute la société marocaine, où les contradictions sociales les plus frappantes ont affleuré sous le poids des incohérences, des échecs ou des défaillances accumulées par l'Etat dans sa conduite politique du développement.

C'est là que s'est concentré plus de 60 % de l'activité industrielle du pays et que se distribue plus de 72 % des salaires, que se collectent 70 % des dépôts bancaires du pays, et que sont implantées les infrastructures les plus modernes. C'est là aussi que se mesurent, en corollaire et avec tous les effets pervers qui en sont induits, le poids des jeunes, le poids des inactifs, le poids de l'exode rural, le poids du surpeuplement et le poids des pauvres. Sur une population proche de 3,2 millions d'habitants, Casablanca compterait 1,6 millions de moins de 15 ans et 1,9 millions de moins de 20 ans; 30 % seulement des 300 000 jeunes de 15 à 20 ans y sont scolarisés dans le secondaire, les autres étant inoccupés et livrés à eux-mêmes, à la rue, à la drogue et à la délinquance. La proportion du chômage pour la tranche d'âge des 20-24 y est de 26 à 30 %, alors qu'elle se situe dans les autres villes entre 10 et 13 %; 600 000 personnes environ ont un réel emploi pour faire vivre une population qui est une des plus nourries par l'exode rural, et des plus touchées par le surpeuplement et la pauvreté, puisque

plus du quart se trouve entassé dans les bidonvilles, et vit en deçà de ce « seuil de pauvreté » déjà mis en relief par la BIRD dans son fameux rapport de 1978...

En janvier 1984, dans la foulée des événements de Tunisie, de tragiques émeutes, affectant surtout le Nord du pays, ont une nouvelle fois sanctionné la politique de restrictions budgétaires imposée par le FMI et qui s'est traduite par la suppression des subventions des produits de base et par la hausse corollaire du prix de certains produits alimentaires et de consommation courante (30).

Si l'Algérie et la Libye restent encore épargnées par de telles secousses sociales, elles ne demeurent pas moins attentives aux risques prévisibles de leur contagion, à mesure que s'accumule dans certaines couches sociales un malaise politique entretenu par l'audience croissante du courant islamiste (31), et à mesure que la société rurale et traditionnelle accuse, notamment en Algérie, le poids des incertitudes idéologiques de l'Etat et qu'elle achoppe sur les limites d'une politique industrielle à forte intensité technologique et capitalistique. Comme le prouve l'expérience algérienne, l'Etat investisseur et producteur est loin d'avoir contourné les risques inhérents à cette politique que sont le maintien du chômage et l'inadaptation à l'état des forces productives... Sans doute les secteurs dits informels et la petite production marchande, qui constituent des refuges élastiques de la population marginale, contribuent-ils à absorber les tensions et à maintenir l'équilibre du minimum vital de toute la société (32). Mais il est toujours à craindre que ces formes de résistance à une stratégie globale imposée et souvent importée ne se transforment, à l'image de l'Iran en 1980, en rejet explosif contre un système de valeurs porteur d'une histoire étrangère et inadapté à l'espace social du pays.

C'est dire que tous les pays du Maghreb, à des nuances et à quelques discordances près, traversent non seulement une crise économique et sociale mais aussi une véritable crise de l'Etat, conçu non pas comme Etat-Nation mais en tant que système de représentations collectives et de médiation des conflits. Pour reprendre l'excellente analyse qu'en fait M. Camau à propos de la Tunisie indépendante, cet Etat souffre d'un « déficit structurel de légitimation », que sa politique économique n'est pas parvenue à compenser (M. Camau, 1984). La stratégie de croissance a, par ses effets pervers, rendu plus aléatoire la mobilisation des soutiens en induisant simultanément la montée des attentes sociales et la contraction des offres étatiques. Cette surcharge de l'Etat peut selon l'auteur conduire au passage de la corporatisation à la bifurcation sociétale, recouvrant des potentialités d'indignation et d'explosion contre un Etat qu'on refuse.

S'y ajoute la poussée de l'islamisme, dont la vitalité est à la mesure de la faillite des modèles socio-économiques des Etats et de l'ampleur des traumatismes culturels générés par les perspectives séculières des projets plus ou moins

(30) *Le Monde* (1-2/2/84); *Libération*, 24/1/84.

(31) « Algérie : les islamistes sur la sellette », *Lamalif*, décembre 1982 : 23 sq.

(32) Cf. les travaux de Chantal BERNARD sur « la petite production marchande en Algérie » et les articles qu'elle a réunis dans le thème de l'AAN 1980, 1982.

modernisateurs des élites dirigeantes (33). Affaibli voire submergé par le poids des intérêts particuliers et des clivages régionalistes ou sociaux, amoindri dans ses capacités distributives ou régulatrices, menacé dans son éthique par la force attractive d'un islamisme militant, l'Etat se voit plus ou moins attaqué dans son existence par « le développement d'un mouvement social révélateur de la gestation d'une contre-société ». Face à l'usure de la symbolique de l'Etat moderne, les gouvernants maghrébins notamment en Algérie et en Tunisie, sont à la recherche de nouveaux symboles pour subvenir aux besoins de légitimation de l'Etat et du même coup pour consolider les assises idéologiques et politiques d'un régime qui pérennise les intérêts et le pouvoir de la classe dominante. L'échec relatif de la symbolique « nationale » de l'Etat moderne tutélaire et protecteur, tout comme les dangers de la symbolique islamique qui tend à dévaloriser et à diluer l'Etat, conduisent les élites dirigeantes à recourir à des idéologies de « transfert » ou de « substitution » qui assurent à la fois la mobilisation de la société et la consolidation de l'Etat.

Le Maghreb tend à représenter ce champ alternatif de référence et d'action que les gouvernants peuvent manipuler et investir, pour transférer sur l'Etat son potentiel de solidarité et d'identité. Le thème de l'unité maghrébine a en effet une certaine prégnance dans la conscience populaire qui demeure profondément marquée par l'histoire d'un passé commun et fortement attachée aux valeurs d'une civilisation partagée. Il recouvre en outre un champ de solidarités extra-territoriale qui tend à transcender les intérêts contradictoires des Etats et à occulter l'optique trop nationale qui a imprégné leur projet modernisateur; en ce sens, il contribue à imputer aux contraintes de l'environnement extérieur l'origine des contradictions internes, en minimisant la responsabilité des classes dirigeantes dans le processus d'extraversion de l'économie; il réhabilite même leur autonomie relative dans l'infléchissement de la division internationale du travail. La symbolique « maghrébine » diffusée récemment avec plus ou moins de surenchère suivant les gouvernants, remplit ainsi une fonction idéologique dans la mesure où les Etats ont tendance à s'approprier cette thématique unitaire pour s'assurer de nouvelles bases de légitimation.

Sans doute la force attractive du mythe unitaire ne suffira-t-elle pas à effacer les difficultés objectives de l'intégration maghrébine (A. Srikah, 1983), ni à mobiliser les masses qui restent prioritairement attachées à la satisfaction par les Etats de leurs besoins fondamentaux notamment nutritionnels, sanitaires et éducatifs. Sans doute ne suffira-t-elle pas non plus à éliminer les tensions ou les séquelles politiques liées à l'affrontement des égoïsmes nationaux et à la fragmentation de l'espace maghrébin par les intérêts étatiques.

Elle pourra cependant, à la faveur de certains résultats exemplaires de l'expérience (S. Gharbi, 1984), favoriser une perception de plus en plus « maghrébine » des enjeux et une conception de moins en moins « endogène » de l'espace/développement... Les atouts du Maghreb sont loin d'être négligeables, même s'il souffre d'un certain handicap économique (M. El Mandjra, 1982). Il

(33) Sur l'Islam et l'Islamisme, voir notamment B. ETIENNE, 1983; M. DUTEL, 1984; M.E. HERMASSI, 1984.

appartient aux États de les convertir positivement pour bâtir un ensemble « régional » qui réponde aux impératifs actuels et mondiaux du développement. Quelles que soient les difficultés ou les résistances, le poids politique des distorsions internes joint à la pression économique de l'environnement extérieur, devrait, tout autant que le seul volontarisme, les y inciter...

BIBLIOGRAPHIE

- BADUEL (P. R.). — « Le 6^e Plan tunisien 1982-1986. Appel à l'effort et au consensus national ». *Grand Maghreb* (20), mars 1983 : 54-57.
- BALTA (P.). — « Le puzzle maghrébin ». *Le Monde*, 29-30-84.
- BALTA (P.). — « La Tunisie des frustrations ». *Le Monde*, 31/1 et 1/2/84.
- BALTA (P.). — « L'explosion tunisienne ». *Le Monde diplomatique*, février 1984.
- BARBIER (M.). — *Le conflit du Sahara Occidental*. Paris, l'Harmattan, 1982.
- BEN DHIAF (I.). — « Chronique Tunisie », *AAN*, 1981, 1982, Paris, CNRS.
- BENNOUNA (M.). — « Le Maghreb entre le mythe et la réalité ». *Intégration*, janvier 1974.
- BERGAOUI. — « Un accord commercial préférentiel et des projets en commun ». *Conjoncture. Etudes et informations économiques de Tunisie* (70), juillet-août 1982.
- BERNARD (Ch.). (sous la direction de). — « La politique de l'Emploi-Formation au Maghreb (1970-1980) », Paris, CNRS, 1982.
- BOUTALEB (G.), SAYOUD (A.). — « Le Grand Maghreb arabe inéluctable ». *Algérie-Actualités* (950), 1983 : 6-11.
- BURGAT (F.) et MICHEL (H.). — « Chronique Algérie ». *AAN* 1982, Paris, CNRS, 1985.
- BURGAT (F.). — « L'État et l'agriculture en Algérie : vers de nouveaux équilibres ». *The Maghreb Review* (3-4), 1983 : 85-89.
- CAMAU (M.). — « L'État tunisien : de la tutelle au désengagement ». *Maghreb-Machrek* (103), JFM, 1984 : 8-38.
- CERES (Tunis). — *La Construction du Maghreb*. Série Sociologie (9), 1983, 61 p. (en français), 260 p. (en arabe).
- CRESM. — « L'Unité maghrébine, dimensions et perspectives ». Paris, CNRS, 1972, 161 p.
- DIMASSI (H.). — « La crise économique en Tunisie : une crise de régulation ». *Maghreb-Machrek* (103), JFM, 1984 : 57-69.
- DUTEIL (M.). — « L'intégrisme islamique au Maghreb ». *Grand Maghreb* (n^{os} 24/25, 26, 27 et 29), 1984.
- EL MANDJRA (M.). — « Le futur possible du Maghreb ». *Lamalif* (138), 1982 : 28-31.
- EL JEMNI (N.). — « Tunisie-Maroc : des nouveaux germes dans le sens de l'intégration économique ». *La Tunisie économique* (58), mai 1981 : 44-49.
- ETIENNE (B.). — « La vague islamiste au Maghreb ». *Pouvoirs* (12), 1983.
- FILALI (M.A.). — « La voie étroite de l'avenir maghrébin ». *Le Monde*, 27/10/83.
- GHAÏBI (S.). — « Tunisie-Algérie : coup d'envoi industriel », *Jeune Afrique Économie* (35), 15/3/84 : 45-57.
- HERMASSI (M.E.). — « La société tunisienne au miroir islamiste ». *Maghreb-Machrek* (103), janv.-fév.-mars 1984 : 39-56.
- JAIDI (L.). — « Chronique économique Maroc ». *AAN*, 1980, 1981, 1982, Paris, Édit. du CNRS.
- JIBRIL (M.). — « Maghreb : durcissements ». *Lamalif* (154), mars-avril 1984 : 8-11.
- JUNQUA (D.). — « La redistribution des enjeux dans le conflit du Sahara occidental ». *Le Monde diplomatique* (327), 1981/06 : 1, 10.
- KASBAOUI (N.). — *Les relations internationales maghrébines et le conflit du Sahara Occidental*. Rabat, Faculté de Droit, 1979.
- LAAZAMI (Choujaa Moustapha). — *L'intégration industrielle du Maghreb arabe : essai d'analyse économique*. Tunis, Dar Albalagh Al Arabia, 1981, 366 p.

- MZALI (Mohamed). — *Pour l'édification du Grand Maghreb arabe*, Premier ministère, Imprimerie culturelle, Tunis, octobre 1983, 98 p.
- M'BAREK (Slaheddine). — « La Banque de coopération du Maghreb arabe ». *Conjoncture. Études et informations économiques de Tunisie* (72), 1982 : 41-43.
- RABBAH (M.). — « Intégration économique et sous-développement : les exemples du pacte andin, de l'Afrique de l'Est et du Maghreb ». *Intégration*, 1979 (12) : 9-50.
- SANTUCCI (J.C.). — « Chronique politique Maroc », *AAN 1980, 1981, 1982*, Paris, Éditions du CNRS.
- SANTUCCI (J.C.). — « Le plan quinquennal marocain 1981-85 : portée et limites d'un projet ambitieux », *Grand Maghreb* (22), juin 1983 : 40-44.
- Séminaire des experts maghrébins. — *Les techniques juridiques de la coopération maghrébine*. Tunis, 27-30/11/71. UNESCO et Faculté de Droit de Tunis, ronéot.
- SLIM (H.). — *Le CPCM et les institutions de coopération maghrébine*. thèse Doctorat d'État de Droit, Université de Tunis, 1979.
- SLIM (H.). — « Bilan de l'action du CPCM. Aspects juridiques et institutionnels ». *Colloque sur la coopération Maghreb-CEE*. Tunis, Faculté de Droit, 1981.
- SRIKAH (A.). — « Les causes objectives des difficultés de l'intégration maghrébine ». *Lamalif* (n^{os} 147 et 149), 1983.